

Millefeuille

Il y a comme une hostilité des départements à la volonté du président de se débarrasser du «millefeuille administratif». Comme l'association des éleveurs de volaille qui ne veut pas voir disparaître les éleveurs de volaille, l'Assemblée des départements de France (ADF), par la voix de son président, **Claudy Lebreton**, refuse que ces échelons politiques «se fassent hara-kiri».

«En dehors du cas particulier de Lyon, l'ADF dit clairement «non» à la disparition automatique du département sur le territoire des métropoles». Nous l'avons déjà exposé (Flore Capelier, JDJ n° 322, février 2013, p. 40 et s.), les métropoles pourront s'accorder certaines compétences départementales.

Comme un agriculteur breton, le président du CG des Côtes d'Armor gronde : «Si on attende à quelques-uns d'entre nous, on finira par s'attaquer à nous tous. On ne peut pas s'en prendre ainsi à l'un des piliers de la République». Il rappelle que dans le Nord ou les Bouches-du-Rhône, le département dispose d'une surface financière bien supérieure à la métropole et à la région.

Il s'attache aux prérogatives en matière d'aménagement du territoire, et il craint que «le discours sur les métropoles [fasse] des ravages dans la tête des Français ... Ceux qui n'en font pas partie se considèrent comme des citoyens de seconde zone».

Il réclame des transferts de compétence dans le secteur du handicap et des collèges (santé scolaire, carte scolaire...).

Rappelons que pour ce qui concerne l'action sociale, celle-ci ne pourrait être transférée que moyennant une convention avec les métropoles.

www.lagazettedescommunes.com,
24/02/14

Zones sensibles...

La loi de «programmation pour la ville et la cohésion urbaine» a été définitivement adoptée après que la Cour des comptes ait constaté que «les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les villes environnantes ne se sont pas réduits, comme le montrent les mesures effectuées par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles».

Le législateur a fait le choix du principe de «co-construction» de la politique de la ville avec les habitants, en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique (la concentration urbaine de pauvreté), en instaurant un contrat urbain global à l'échelle intercommunale, et en engageant une nouvelle étape de rénovation urbaine (NPNRU).

... vaste programme

Sont au programme, selon son article 2, la lutte contre les inégalités de tous ordres, l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics, le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles, l'amélioration de l'habitat, la promotion l'éducation à la santé et l'accès aux soins, la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance, la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique, et enfin concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée...

Ouf ! Seulement que cela ne

concernera que 1 350 «quartiers prioritaires» au lieu des précédentes 2 400 «ZUS» (zones urbaines sensibles du «Pacte de relance de la ville», de la loi Borloo, etc.).

On verra... cela fait plus de trente ans que la «politique de la ville» prétend aux mêmes objectifs... et que croissent les inégalités.

Assemblée nationale, texte adopté
n° 296, 13/02/2014.

Paris fait des économies

Dans la présentation consolidée de son budget, la «ville-département» prévoit une économie de 15 M€ au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), porté à 310 M€.

Les crédits 2014 représentent 15,33 % du budget de fonctionnement du département. Les économies ont été opérées grâce à un moindre recours au personnel intérimaire (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour assurer le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement), au développement de places d'accueil dans des structures spécialisées mieux adaptées... et aussi aux réformes structurelles engagées sur le secteur rendues possibles notamment par l'entrée en vigueur de la circulaire du 31 mai 2013 qui organise une prise en charge des mineurs étrangers isolés équitablement répartie sur l'ensemble du territoire national.

... par la sous-traitance...

Autre économie : les aides versées par le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) au titre des dépenses d'hébergement d'urgence des familles en difficulté (financement des prises en charge hôtelières) sont inscrites pour un montant de 28,97 M€ contre 30,27 M€ au budget 2013 soit

une baisse de 4,30 %, permise par la réduction du coût des nuitées à l'hôtel grâce au conventionnement avec le Samu Social de Paris pour la réservation de chambres d'hôtel pour les familles avec enfants «qui permettra de décharger les travailleurs sociaux de cette tâche administrative».

Étrange économie alors que la précarité s'étend et que le nombre de sans logis s'accroît. Le logement des familles (avec enfants, s'entend) demeurant une mission légale de l'Aide sociale à l'enfance, on se demande s'il était opportun de faire sous-traiter cette action par le SAMU-Social, plutôt adepte du 115, que par les travailleurs sociaux qui visent au-delà de l'urgence.

... à petit budget...

Selon la SAMU Social de Paris, «Les demandes des familles ont connu en janvier une nouvelle croissance : + 11% par rapport à décembre. Si les attributions pour les familles ont augmenté de 17% par rapport à décembre, elles traduisent avant tout l'accroissement des capacités hôtelières. L'hébergement à l'hôtel, proposé dans 85% des cas, constitue une réponse à l'urgence, mais demeure une solution peu adaptée qui aboutit trop rarement aujourd'hui à des hébergements pérennes permettant aux familles de se construire un parcours d'insertion».

On rappellera que la mission d'Aide sociale à l'enfance vise en premier lieu à soutenir l'enfant avec sa famille lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité ou de compromettre gravement son éducation ou son développement physique, affectif, intellectuel et social, notamment via un soutien matériel (article L221-1 CASF).

Et chacun saura que qu'un accueil en hôtel n'est pas une solution, que les familles peuvent

s'y épuiser et qu'il est nécessaire de trouver, avec les parents, une solution pérenne et adaptée... et que cela sort des missions du SAMU déjà bien encombré.

Sur l'hébergement des jeunes en hôtel, voyez nos pages intérieures (p. 8 et suivantes).

... sur le compte de qui ?

Qui en prend encore plein dans les gencives ? Les mineurs isolés étrangers (MIE), bien sûr !

Depuis que le département n'est pas tenu à prendre sa part à la répartition nationale des MIE, le service dédié à cette jeunesse, le SEMNA, a encore réduit la voilure... alors que les problèmes ne manquent pas et que le nombre de mineurs en attente d'une décision reste à peu près constant.

La répartition dans les hôtels devient systématique, les mêmes que ceux du 115 avec leurs lots de punaises, de bagarres, d'hôteliers revêches, voire maltraitants (insultes, jeunes laissés à la rue quand ils rentrent trop tard...). Depuis la fermeture définitive du DMA Stendahl le 6 février (voir nos éditions précédentes), **France Terre d'Asile** ne gère plus que la Maison du jeune réfugié (MJR) qui se transforme de foyer plus ou moins pérenne en lieu provisoire de « mise à l'abri ».

Malgré des ordonnances confiant provisoirement des MIE à l'ASE de Paris, des jeunes restent en carafé à la MJR (40 places) ou dans les hôtels. Pour eux - y compris les moins de seize ans - pas question de s'inscrire dans une formation ou dans un établissement scolaire. Hors quelques cours de français, pas question qu'ils s'incrument ! Ordre relayé fidèlement par France Terre d'Asile... sous la menace « d'être viré ».

... on pousse au désespoir...

Si au moins, on leur trouvait une solution, si au moins on leur donnait le choix de déménager en province selon le plan de répartition ?

Et bien non ! Les dossiers traînent à l'ASE. Les travailleurs sociaux de la MJR ou des associations se font rembarquer par le personnel lorsqu'ils réclament des nouvelles, lorsqu'ils demandent qu'un enfant confié à l'ASE... soit confié à l'ASE. Certains attendent depuis un an une réelle prise en charge.

De toute façon, le SEMNA ne dispose que de travailleurs sociaux en sous effectif, tout comme la MJR (deux à plein temps et une 80% au lieu de quatre avant, la coordinatrice n'ayant pas de jeunes à suivre).

Les jeunes les plus fragiles ne font pas l'objet de suivi sérieux, alors que certains vivent des situations très difficiles et se mettent en péril (dépressions, automutilations, tentatives de suicide, alcoolisme, ...). Au-delà d'un rendez-vous par semaine avec un psy et quelques ateliers « d'art thérapie » en groupe, aucune structure de soin adaptée ne leur est indiquée.

... les traumatisés

Moussa s'est enfui de son pays après la disparition de son père, puis de sa mère et la mort de son petit frère. Pris en charge par un ami de la famille, il est emmené en France par avion. Il est lâché devant les locaux de la PAOMIE (gérée par France Terre d'Asile) par un homme qui lui dit qu'il retrouvera cet ami, qu'il n'aura à le demander aux personnes de cette maison.

« Le jeune passe la nuit devant les locaux de FTDA, terrorisé et ressentant un froid aigu. Il ne met aucun sens à ce qu'il se passe. Tout semble incohérent, mais la confiance en l'ami de son père reste ce qui le fait tenir. Le matin, à l'ouverture de la PAOMIE, après lui avoir pro-

posé un thé, le travailleur social l'accueille :

Moussa : je cherche M. Ibrahim

- Travailleur social : oui, assied-toi, tu auras un rendez-vous d'évaluation d'ici 15 jours

- M : mais moi je veux retrouver Ibrahim

- TS : Oui, rassure toi, tu vas avoir un rendez-vous dans 15 jours et on t'expliquera comment ça va se passer ici ».

Les thérapeutes doivent travailler à partir de là...

La représentation...

L'un des défauts de la législation française est de n'accorder une représentation et une assistance au mineur isolé que dans le cadre de la privation de liberté en zone d'attente ou de la demande d'asile.

Le SCEP (Separated Children in Europe Program) vient d'éditer un guide à l'intention des « gardiens » (*guardians* en anglais), chargés d'assister et de représenter l'enfant séparé de ses parents.

Il énumère plusieurs « standards » pour l'exercice de cette fonction :

- toute décision prise dans l'intérêt supérieur de l'enfant vise à sa protection et à son développement;
- il s'assure de la participation de l'enfant à toute décision le concernant;
- il protège la sécurité de l'enfant contre les dangers, comme les abus, le trafic, la traite, etc.;
- il agit comme défenseur des droits de l'enfant;
- il est l'intermédiaire avec les acteurs impliqués dans les décisions à l'égard de l'enfant;
- il assure la recherche et la mise en œuvre d'une solution durable pour l'enfant qu'il s'agisse de la réunification familiale ou de l'intégration de

l'enfant dans le pays d'accueil, selon son intérêt supérieur;

- il prend soin de l'enfant avec respect et dignité, en respectant son identité, sa vie privée et les différences culturelles, soutient l'enfant dans les relations avec les pairs et conserve une approche souple des besoins de l'enfant;
- il construit avec l'enfant une relation faite de confiance mutuelle, d'ouverture et de confidentialité;
- il est accessible pour répondre rapidement aux difficultés rencontrées par l'enfant, selon son âge, son développement; il communique régulièrement avec lui, si nécessaire avec l'aide d'un interprète et garde un contact permanent;
- il dispose des compétences professionnelles nécessaires afin d'identifier les besoins de l'enfant et est disponible aux supervisions et contrôles.

<http://www.defenceforchildren.nl/images/69/1632.pdf> (en anglais)

Chez EDF, on se méfie...

En voilà un qui ne deviendra peut-être pas un grand partisan du nucléaire. Récemment, Karim, 16 ans, élève de première professionnelle au lycée Albert-Camus de Firminy (Loire), a été refoulé à l'entrée du site de production de la centrale nucléaire de Saint-Alban (Isère).

En visite scolaire avec les élèves de son lycée, alors que les identités des participants avaient été communiquées à la gendarmerie trois semaines avant la visite, Karim s'est entendu refuser l'accès sans qu'on lui donne la raison. Selon la secrétaire du site EDF, il se pourrait qu'il soit connu comme délinquant auprès des services de police.

Démenti formel de la mère du jeune homme qui assure que son fils n'a jamais eu affaire

avec la police et qui soupçonne EDF de faire de la discrimination. Du côté des autorités et de la gendarmerie : silence radio !

Libération, 26/02/14

... à Saint-Fons aussi...

Depuis le mois de novembre, 25 enfants roms sont scolarisés dans les locaux d'une ancienne école à Saint-Fons (Rhône), qui abritent aussi, avec une entrée indépendante, les services de la police municipale; ainsi en a décidé la sénatrice-maire, **Christiane Demontès** (PS).

Non, ce n'est pas pour faire de la discrimination, bien entendu. Comprenons bien que les classes de l'école sont surchargées... alors on a fait «*classe à part*»... pour des enfants «*qui n'ont pas vocation à s'intégrer*».

Et l'ambiance dans le «*campement*» ne manque pas : mardi 8 janvier, en fin d'après midi plusieurs dizaines de policiers ont fait une descente : tenues anti-émeute, casques, boucliers, flash-ball, grenades lacrymogène, taser, chiens d'attaque. Pendant une heure, ils ont gazé les habitants au lacrymo et saccagé le bidonville pour se venger.

Un peu plus tôt dans l'après-midi, selon certains Roms, des enfants auraient jeté des cailloux sur une voiture de police qui s'était introduite sur le parking du terrain privé qu'ils occupent. D'où cette vengeance dont on se demande si elle devient une tradition républicaine.

... on expulse en cartable

Ce n'est pas tout. Violant la circulaire du 26 août 2012 (NOR NTK1233053C), la police est venue embarquer une famille, direction l'aéroport, avec une gamine qui avait son cartable sur le dos.

Patricia avait 8 ans. Elle avait 5 frères et sœurs comme Léonarda.

Elle allait à l'école tous les matins comme Léonarda. Elle était Rom comme Léonarda, et les services du ministère de l'intérieur n'ont pas compris les leçons... et le président de la République n'a pas invité les enfants scolarisés à revenir en France pour suivre régulièrement les cours interrompus.

<http://blogs.mediapart.fr/blog/philippe-alain/280214/patricia-8-ans-arretee-et-expulsee-son-cartable-sur-le-dos>

Enfance en danger...

Un récent rapport de la Cour des comptes sur le GIPED (Groupement d'intérêt public enfance en danger) qui regroupe en son sein le SNATEM (Service d'accueil téléphonique «*enfance maltraitée*») et l'ONED (Observatoire national de l'enfance en danger), n'est pas tendre pour l'institution.

Selon la Cour, malgré les avancées constatées depuis son précédent rapport (2009), les missions du GIPED doivent être mieux remplies et leurs résultats améliorés. Elle considère que «*les deux entités qui composent le GIPED poursuivent des missions distinctes et complémentaires, dont les résultats sont encore trop limités et insuffisamment exploités en commun*».

«*Pour le SNATED, il s'agit de corriger les défaillances dans la gestion des appels reçus au 119*». Selon le rapport, ce service qui «*répond aux appels téléphoniques adressés au numéro gratuit d'urgence 119, jour et nuit, tout au long de l'année et transmet les informations aux cellules de recueil des informations préoccupantes départementales (CRIP)*», sur 1 071 427 appels entrants en 2012, seuls 610 267 auraient été «*décrochés*».

Selon la Cour, «*Si l'on peut comprendre que certains appelants, dans un contexte d'émotion, n'aillent pas au bout de leur démarche et raccrochent prématurément, la question se pose de l'adaptation du mes-*

sage d'accueil - à la fois dans son contenu et sa longueur - à l'état d'esprit des appelants et de son caractère potentiellement dissuasif».

Le GIPED se défend de laisser les appels en carafe et répond notamment que les dernières données internationales recueillies par le réseau Child Helpline International (CHI) constatent que sur l'ensemble des appels entrants dans le monde, un appel sur trois est décroché.

L'utilité du service est partagée puisque la Cour note que «*60 % des cas finalement transmis aux cellules de recueil des informations préoccupantes départementales (CRIP) concernent des enfants qui n'étaient pas jusque-là connus des services départementaux*».

... en danger ?

Pour l'ONED, dit la Cour, «*il s'agit d'avancer dans la connaissance de la population concernée, de mettre en place un système de suivi des parcours des enfants pris en charge et d'améliorer la communication de l'observatoire sur ses productions afin qu'elles participent pleinement à l'évolution des pratiques en matière de protection de l'enfance*».

La Cour vise les améliorations souhaitables : la mise en cohérence des différentes données; la connaissance de la population des enfants protégés; le suivi des parcours des enfants protégés; l'animation du réseau des acteurs, notamment par la diffusion de bonnes pratiques.

Gilles Séraphin, directeur de l'ONED, s'exprimait récemment dans nos colonnes (JDJ n° 331, janvier 2014, p. 18-22), en rappelant notamment les débats qui avaient agité la mise en place du fichier des données anonymes relatives aux informations préoccupantes, le retard dans la publication du décret et la difficulté d'obtenir des départements des données fiables et comparables.

... des progrès pourtant...

Il semblerait que la Cour des comptes porte plutôt son regard sur ce qui lui semble ne pas aller, sans trop se préoccuper des progrès en cours. Les éléments de réponse des différentes institutions (ministères, associations...) figurent dans le rapport.

L'ONED constate une meilleure remontée des observatoires départementaux (ODPE), même si tous ne sont pas encore place, et une réponse générale aux questionnaires qui leur sont envoyés. Dans certains cas, l'ODPE devient un lieu d'échanges sur les pratiques et une rencontre des différents acteurs de la protection de l'enfance.

L'Observatoire constate également des progrès dans l'élaboration des référentiels d'évaluation des situations familiales et des tentatives d'adopter un langage commun par l'organisation de formations des travailleurs sociaux, parfois même en invitant ceux du secteur associatif habilité.

L'ONED produit et soutient des recherches destinées à diffuser les bonnes pratiques (la liste est longue : 49 projets de recherches soutenus depuis 2005 pour un montant total de 1 M€). La Cour lui reproche néanmoins de ne pas suffisamment en organiser la circulation et la diffusion.

... du temps au temps

Hélas, ce ne sont pas les séminaires et les rencontres qui permettront à certains services départementaux, jaloux de leurs «*bonnes pratiques*», d'échanger et de participer. Il faudra encore du temps pour que tous les acteurs de la protection de l'enfance s'accordent pour s'entendre et échanger leurs réalisations... et modifier certaines pratiques inadéquates.

Ce constat est sans doute également partagé par l'ODAS (Observatoire de l'action sociale

Brèves

décentralisée) ou l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux). Il faut au moins dix ans pour qu'une loi comme celle de 2007 soit réellement mise en œuvre.

Cour des comptes, Rapport public annuel 2014, tome II, 5, Les suites, p. 204 et s.; http://www.ccomptes.fr/fr%20...%3C/content/download/64910/1553232/version/2/file/RPA_2014_Tome_II_suites.pdf

Observation des pratiques

L'ONED publie un document intéressant sur un projet réalisé par le **MECS Saint-Charles et son service d'Accompagnement Famille (SAF)**, établissement dépendant des Apprentis d'Auteuil dans le département des Yvelines.

«La création d'un service dédié aux familles (...) a répondu à un besoin repéré d'inscrire l'activité de la MECS non plus seulement autour de la prise en charge des enfants mais de proposer un soutien spécifique aux parents.

Le constat était fait de l'importance de la demande par les familles d'un accompagnement de proximité, et de la nécessité de répondre à leur besoin de s'exprimer sur leur vie auprès d'un interlocuteur propre.

L'idée était de permettre à l'éducateur de l'enfant de rester centré sur ce dernier et d'en jouer pleinement le rôle d'interlocuteur privilégié. Les parents étaient en demande de conseils, d'aide, et la structure constatait qu'elle ne disposait pas de l'outil adapté pour répondre à cette demande».

Le document fait état des étapes de l'action démarrée en septembre 2009, des moyens développés : création d'un lieu convivial, organisation de séjours de famille pendant des vacances, organisation d'entretiens individuels et confidentiels en accord avec l'ASE, aide administrative, notamment dans la recherche de logement, etc..

http://www.oned.gouv.fr/sites/default/files/dispositifs/dpt78_mecs_st_charles_2014.pdf

Éléments de discussion...

Question jeunesse, protection de l'enfance, cela s'agit un peu dans tous les sens... alors que les résultats politiques se font attendre.

Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), service du premier ministre, outre ses préoccupations relatives à l'adolescence (voy. L. Ott, *«J'étais à la première réunion consacrée aux problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte»*, JDJ n° 332, p. 7), s'intéresse également à la protection de l'enfance.

Le premier document *«Éléments de discussion»* fait le détail de l'état des connaissances en ce domaine, notamment sur la prise en charge. Il reprend les données exposées par **Anne Türz** relatives à la mortalité des nourrissons et très jeunes enfants, dont les infanticides ne seraient pas assez révélés. On sait ce que l'on peut penser des extrapolations sur la sous-évaluation des mauvais traitements... Tous les bébés qui meurent n'ont pas été secoués et les statistiques montrent une baisse certaine des morts subites des nouveaux nés.

... qui s'avère ardue...

Le document passe en revue les violences dont sont l'objet les enfants, notamment une surreprésentation des mineurs de 14 à 17 ans parmi les victimes de vols, de violence et de menaces, la question du harcèlement et violences scolaires... et pointe le retard de la France concernant les violences familiales et quant à l'engagement des États à abolir les châtiments corporels.

Il est aussi question du repérage et des modalités d'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance, des connaissances relatives aux modalités de prise

en charge des mineurs et jeunes majeurs sous protection, des conditions de vie en placement, de la stabilité du placement et la préservation des attaches, de la philosophie de la protection et reconnaissance de la différenciation des publics, en termes de besoins et de trajectoires et de la place des parents des enfants placés.

Nadège Séverac avec la collaboration de Marine Boisson-Cohen, «Éléments de discussion - La protection des enfants, séance du 10 février de la Commission enfance et adolescence»; <http://www.strategie.gouv.fr/blog/2014/02/la-protection-des-enfants-seance-du-10-fevrier-de-la-commission-enfance-adolescence>

Les indicateurs

Dans un autre document *«Éléments de discussion»*, le groupe de travail se penche sur les indicateurs comparés du bien-être des enfants dans les pays de l'OCDE, en relevant le niveau de vie matériel (dont logement et environnement), l'accès à des ressources et services sociaux, l'éducation, la santé (avec le cas échéant un volet bien-être psychique, les risques et les comportements à risque), les volets *«protection»*, *«relations sociales»* (dont un volet citoyenneté), *«relations interpersonnelles et familiales»* (avec les pairs, les parents, amitiés, etc.).

Il passe en revue les comparaisons internationales et européennes, constatant que *«les grandes enquêtes comparatives ne disent rien ou presque sur les enfants de moins de 8/9 ans, ce qui est problématique au regard des enjeux de l'investissement social dans l'enfance»*.

En annexe, le document présente *«Les dimensions mobilisées dans les stratégies nationales et les comparaisons internationales»*, constituées en tableaux présentant les indicateurs en cinq parties : *«Niveau de vie/ (enfants et famille), pauvreté»*, *«Éducation et champ scolaire»*, *«Santé et Prévention comportement à risques»*, *«Protection et justice»*, *«Autres (dont relationnel et participation)»*.

V. Wisnia-Weill et M. Boisson-Cohen, «Éléments pour discussion - Les objectifs des stratégies intégrées pour l'enfance et l'adolescence et leurs mesures - Séance du 21 janvier 2014 de la Commission enfance et adolescence»; <http://www.strategie.gouv.fr/>

[blog/2014/02/communique-suivi-de-la-commission-enfance-adolescence-presentation-du-calendrier-de-travail/](http://www.strategie.gouv.fr/blog/2014/02/communique-suivi-de-la-commission-enfance-adolescence-presentation-du-calendrier-de-travail/)

Adoptés à l'unanimité ?

Une enquête scientifique *«Mieux connaître les jeunes adoptés»*, totalement anonyme, sur le devenir des jeunes ayant vécu dans une famille adoptive concerne tous les jeunes adoptés de 15 à 30 ans, et leurs frères et sœurs non adoptés, ainsi que leurs parents.

Initiée par **Enfance-Famille-Adoption (EFA)**, elle est conduite par deux centres de recherche des universités Montpellier 1 et Paris 8, avec le soutien de la région Île-de-France.

Elle s'adresse autant aux jeunes adoptés qu'aux parents et repose sur un éventail de questions relatives aux sentiments ressentis relatifs à la place dans la famille et la société et tous ces problèmes qui tracassent les adolescents dans le style *«J'ai une attitude positive vis-à-vis de moi-même»*, *«Je suis satisfait(e) de ma vie»*, *«C'est intolérable si je n'obtiens pas le respect ou ce que à quoi j'ai droit»*... avec néanmoins une propension à se poser sur des attitudes négatives.

<http://adoptionefa.org/enquete/>

La République s'excuse...

C'est par un hommage, non partagé par la droite soucieuse de la préservation de la mémoire de Michel Debré, que l'Assemblée nationale a voté le 18 février dernier une résolution considérant que le droit pour pouvoir se constituer en tant qu'adultes n'a pas été protégé à l'égard des **enfants réunionnais** placés en métropole entre 1963 et 1982.

L'Assemblée demande à ce que cette affaire soit approfondie et diffusée, considère que l'État a manqué à sa responsabilité morale envers ces pupilles et demande à ce que tout soit mis en œuvre pour leur permettre de reconstruire leur histoire personnelle.

Il faut se souvenir que Michel Debré, *«premier»* premier ministre du Général de Gaulle et

Brèves

député de la Réunion - sous-développée et soumise à une poussée démographique inquiétante - avait organisé le transfert d'enfants depuis l'Île afin de repeupler les départements ruraux en manque de main d'œuvre (Creuse, Gers, Tarn, Cantal, etc.). On a prétendu qu'ils étaient orphelins, mais ce qui s'est passé, ce sont plutôt des rafles, des rapt d'enfants, avec des parents signant sous la contrainte... quand ils signaient «Les enfants, des nourrissons de 6 mois aux jeunes garçons et filles de 18 ans, sont plus ou moins mal lotis. Ils sont adoptés, placés en foyers ou dans des familles d'accueil. D'autres sont envoyés dans des fermes, des commerces ou sur des chantiers. Comme apprentis et surtout comme une toute jeune main-d'œuvre gratuite. Fugues, délinquance, dépressions, suicides : l'exil est parfois insupportable».

Voy. le dossier de Libération du 19/02/14

... mais ne payera pas

Ces enfants sont devenus adultes, nombre d'entre eux ne sont pas retournés à la Réunion, ont perdu leur identité, leur famille... et on vécu le triple drame du déracinement, de la perte des repères et d'une intégration difficile, souvent faite d'exploitation.

Ce n'est qu'en 2002 qu'un ex-pupille attaqua l'État pour enlèvement de mineur, séquestration, déportation et qu'éclate l'affaire... et les plaignants s'entendent déboutés de leurs actions, jusqu'à la Cour européenne des droits de l'Homme.

On soulignera les attendus de la **Cour administrative d'appel de Bordeaux**, justifiant la prescription en faveur de l'État contre un plaignant : «ce der-

nier, devenu majeur en 1978, était à même, dès cette époque, de mesurer l'étendue des préjudices qu'il invoque, et d'obtenir des administrations concernées les informations lui permettant de connaître les conditions dans lesquelles il avait été confié au service de l'aide sociale à l'enfance de la Réunion, afin de déterminer les causes de ces préjudices;

Qu'ainsi, il ne démontre pas avoir légitimement ignoré, au sens des dispositions précitées de la loi du 31 décembre 1968, l'existence de la créance alléguée à l'encontre de l'État avant que ce rapport n'ait été rendu public, en 2002;

Que, par suite, le délai de la prescription quadriennale, régulièrement opposée par le préfet de la Réunion, a commencé à courir le 1er janvier 1979, sans que M. X ne fasse état d'événements susceptibles d'en avoir interrompu le cours» (CAA Bordeaux, 27/03/2007, n° 05BX01945).

Dur ! Non ?

Menacée d'être virée

Une psychologue d'une structure pratiquant l'hospitalisation à domicile du côté de Dijon a failli être licenciée pour «insubordination et obstruction caractérisée au bon déroulement du service» pour avoir respecté le **secret professionnel** auquel elle est tenue et refusé de partager avec ses supérieurs administratifs les informations personnelles qu'elle détenait.

L'inspection du travail a dû rappeler à l'employeur qu'«un agent administratif, quel que soit son grade, n'a pas accès au dossier médical ni à son contenu».

Le Canard Enchaîné, 19/02/14



L'engagement associatif, grande cause nationale en 2014... Ah oui ?

par Catherine Chabrun⁽¹⁾

Le premier ministre a décidé de faire de l'engagement associatif la «grande cause nationale» pour 2014, car il reconnaît leur rôle de plus en plus important dans tous les domaines - social, éducatif, sportif ou culturel⁽²⁾.

On pourrait se réjouir de cette décision, surtout au moment où de plus en plus d'associations sont en souffrance, asphyxiées par les problèmes budgétaires. Un grand nombre d'associations disparaissent tous les jours, d'autres s'essouffent... combien de temps pourront-elles encore tenir avec ce régime draconien qui ne leur permet plus de vivre, tout juste de survivre et jusqu'à quand ?

On pourrait se réjouir du souhait du premier ministre de «valoriser et promouvoir le rôle des associations et de l'engagement bénévole dans notre société», surtout au moment où les associations peinent à poursuivre leurs activités faute de moyens.

Le cercle vicieux de l'austérité est engagé : les budgets des associations diminuent, ce qui provoque la baisse de leurs activités et donc en cascade la baisse de leurs financements propres. Toutes sont concernées, même celles qui sont reconnues et agréées par des ministères. Les plus petites associations disparaissent en premier, car plus vulnérables aux baisses de subventions successives.

On pourrait se réjouir, quand on lit dans le communiqué de presse «cette décision constitue une nouvelle étape dans la politique mise en oeuvre pour soutenir le mouvement associatif, faciliter le bénévolat et favoriser l'emploi au sein de l'économie sociale et solidaire», surtout au moment où les associations pour survivre se séparent de leurs salariés.

Et pourtant point de réjouissance, la lecture du communiqué met plutôt le moral au plus bas.

En effet, la réalité des associations est tellement éloignée des deux «grandes propositions» du gouvernement pour cette «grande cause nationale» !

- un peu de «pédagogie» pour «sensibiliser les Français aux enjeux de cet engagement au service des autres, qui, depuis la loi de 1901, constitue une chance pour notre pays et un pilier de notre modèle social et républicain.»
- un peu de campagne publicitaire qui permettra au **Mouvement associatif** (fédération d'association) «d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques lorsqu'ils souhaiteront organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique».

C'est simple, le soutien annoncé aux associations, c'est comme pour le Téléthon, les Restos du coeur... à votre bon coeur !

Ainsi, la «générosité publique» remplacerait l'investissement de l'État dans les services publics.

La charité serait-elle devenue une valeur républicaine ?

Combien d'associations mettront-elles la clé sous la porte en 2014 pendant cette «grande cause nationale» ?

Je crains le pire !

(1) Membre d'une association en difficulté, 25 février 2014.

(2) Pour lire le communiqué de presse du premier ministre : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/communiqués/02.14_communique_de_presse_de_jean-marc_ayrault_premier_ministre_-_grande_cause_nationale_2014.pdf